

Niveau :	LICENCE					3^{ème} année
Domaine :	Sciences, Technologies, Santé					L3 180 ECTS
Mention :	Sciences de la Terre					
Parcours :	Un seul parcours					
Volume horaire étudiant :	143 h	120 h	275 h	h	h	538 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Christophe DURLET Maître de conférences christophe.durlet@u-bourgogne.fr	Scolarité ☎ 03.80.39.50.30 scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr Secrétariat pédagogique Laura EL BEKHTI ☎ 03.80.39.91.88 Zohra DAHOU ☎ 03.80.39.62.20 secretariat.lsvte@u-bourgogne.fr
Composante de rattachement :	UFR SVTE

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs

Seule formation en Bourgogne dans ce domaine, la Licence 3 des Sciences de la Terre (L3 ST) a été conçue pour s'inscrire dans la continuité des formations généralistes de L2 en Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement des universités françaises.

Elle permet l'apprentissage de bases scientifiques solides dans le domaine des Sciences de la Terre et de l'Environnement et comprend l'enseignement des méthodes fondamentales d'étude et d'analyse des minéraux, des roches, des fossiles, des séries géologiques, des sols et des aquifères, sur le terrain et au laboratoire, ainsi que des connaissances essentielles sur les climats actuels et passés ainsi que sur l'histoire et la structure de la Terre depuis le domaine interne jusqu'à la surface.

L'enseignement des démarches et des méthodes d'analyse scientifiques est contextualisé dans le cadre des compétences attendues par les professionnels du domaine des géosciences et comprend l'acquisition des compétences transversales nécessaires. Ainsi, la licence donne une part importante à l'enseignement des

techniques de terrain (préconisées par l'industrie pétrolière, les sociétés de services, et les organismes du domaine de l'environnement), aux techniques d'analyse en laboratoire, mais aussi aux techniques de communication scientifique (rapports écrits, présentations orales en français et en anglais) et à l'emploi d'outils numériques classiques (plateforme de programmation, ressources en ligne, systèmes d'information géographique) et spécialisés (outils et logiciels dédiés).

Les compétences visées en fin de formation doivent permettre à la fois une bonne **adaptabilité aux besoins des géosciences appliquées** et de disposer des **bases nécessaires pour la recherche fondamentale en géologie sédimentaire, en paléontologie et en sciences du sol et de l'environnement**. Il s'agit de domaines de recherche privilégiés de l'UFR des Sciences de la Terre, de la Vie et de l'Environnement sur lesquels la formation peut s'appuyer, recherches développées au sein de l'UMR CNRS 6282 Biogéosciences à laquelle la majorité de l'équipe pédagogique est rattachée.

Dans ce but, la mention comprend :

- un apprentissage approfondi de la géologie de terrain sous de nombreux aspects : géoressources, sciences du sol, hydrogéologie, formation des paysages actuels, tectonique, stratigraphie, sédimentologie et paléontologie. Outre l'enseignement des disciplines classiques des Sciences de la Terre et de l'Environnement, nous avons choisi de renforcer l'enseignement des méthodes et techniques de terrain, à la fois dans un contexte régional (stages en Bourgogne) et national (Alpes, Jura). L'enjeu est de proposer une formation solide aux étudiants leur permettant une vision claire des objets d'étude fondamentaux en Sciences de la Terre. Les stages de terrain proposés ont une grande importance dans la formation pour une pratique expérimentée du levé de cartes, de coupes géologiques et pédologiques, de l'analyse de faciès et d'études hydrogéologiques. Ce choix est motivé par une demande forte des professionnels susceptibles d'embaucher les étudiants (domaines pétrolier et minier, géotechnique, équipement, environnement), majoritairement à l'issue d'un master ;
- des techniques de communication pour savoir préparer un rapport écrit, une communication orale, un exposé devant un jury de recrutement, et autres circonstances similaires. Les étudiants doivent notamment réaliser un rapport de recherche bibliographique personnel, encadré par un tuteur, au cours du second semestre en respectant des normes de mise en page strictes et définies, leur permettant l'utilisation de logiciels de bureautique. Leur travail est rédigé en français et en anglais et présenté à l'oral dans les deux langues ;
- un apprentissage des méthodes et des outils numériques de traitement des données géologiques et environnementales acquises sur le terrain et comprenant analyses mathématiques et statistiques sous R et utilisation de logiciels de systèmes d'information géographique ;
- la pratique de l'anglais scientifique écrit et parlé, dans le cadre de leurs travaux personnels de recherche.

Les connaissances et compétences évaluées à l'issue de la formation couvrent les disciplines suivantes :

- Géophysique et géochimie
- Sciences de l'environnement : pédologie, hydrologie et hydrogéologie
- Pétrographie, géologie sédimentaire et stratigraphie
- Tectonique
- Paléontologie et paléoclimatologie
- Cartographie (géologique et numérique)
- Techniques et méthodes d'étude sur le terrain (géologie, pédologie)
- Techniques analytiques en laboratoire (géologie, géochimie, chimie des eaux et de l'environnement)
- Analyses mathématiques et statistiques
- Anglais scientifique et appliqué (Sciences de la Terre et de l'Environnement)
- Techniques de communication (rédaction de rapport écrit et présentation orale)

■ Débouchés et poursuites d'études

● *Débouchés*

En terme de débouchés, le diplôme vise les secteurs d'activité suivants :

- Géotechnique et équipement (DIREN, DDASS)
- Sociétés distributrices d'eau
- Génie civil
- Sociétés de service et bureaux d'étude et de conseil
- Services techniques des établissements de recherche (universités, CNRS, INRA), organisations professionnelles agricoles (chambre d'agriculture) et certaines administrations et services de l'état (Equipement, Urbanisme, Transports)
- Secteurs de l'industrie pétrolière et minière, de la pétrochimie, des déchets.

Les métiers correspondants sont les suivants :

- Géologue (géologie sédimentaire, minière et pétrolière) et géotechnicien (de terrain, chantier, d'étude et de laboratoire)
- Géophysicien
- Hydrogéologue
- Géochimiste
- Pédologue

● *Poursuites d'études*

L'essentiel des étudiants diplômés se dirigent vers la poursuite d'études préparant aux métiers des domaines de l'environnement, de la géologie sédimentaire et de la paléontologie. Tout étudiant titulaire de la licence mention Sciences de la Terre a accès de plein droit aux Masters correspondants. Cette Licence donne également accès à tous les enseignements (des mêmes champs disciplinaires) post-licence en France (ou en Europe) et aux concours de niveau Licence.

Moins fréquentes, d'autres poursuites d'étude sont également possibles auprès de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) qui prépare les candidats aux concours administratifs de catégorie A, et de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) prépare au professorat des écoles ou des collèges et lycées (CAPES et Agrégation de Sciences de la Vie et de la Terre).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le titulaire du diplôme peut prétendre à exercer les activités et fonctions suivantes :

- Suivre et contrôler la conformité d'opérations de prospection ou d'exploitation des sols et des sous-sols (mesures, analyses géotechniques, ...)
- Réaliser les relevés de coupe, sondage, forage, pollution des sols et sous-sols et collecter les données géologiques et hydrologiques sur le terrain
- Interpréter les relevés géologiques de sols, sous-sols, roches (coupes) et étudier les caractéristiques sur le terrain et au laboratoire (étendues, compositions, géométrie, ...)
- Etablir et formaliser les résultats d'analyses et de mesures par des rapports et des comptes rendus
- Conseiller et apporter un avis technique (études, exploitation, construction, ...)

- Suivre et mettre à jour l'information scientifique, technologique et technique
- Analyser des eaux, des échantillons de roches, des fossiles (sur le terrain, en lames minces), des minéraux (microscopie, rayons X) et des sols et définir leurs compositions
- Lever et interpréter des cartes géologiques et pédologiques
- Utiliser des méthodes de traitement statistiques et mathématiques des données géologiques et environnementales.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

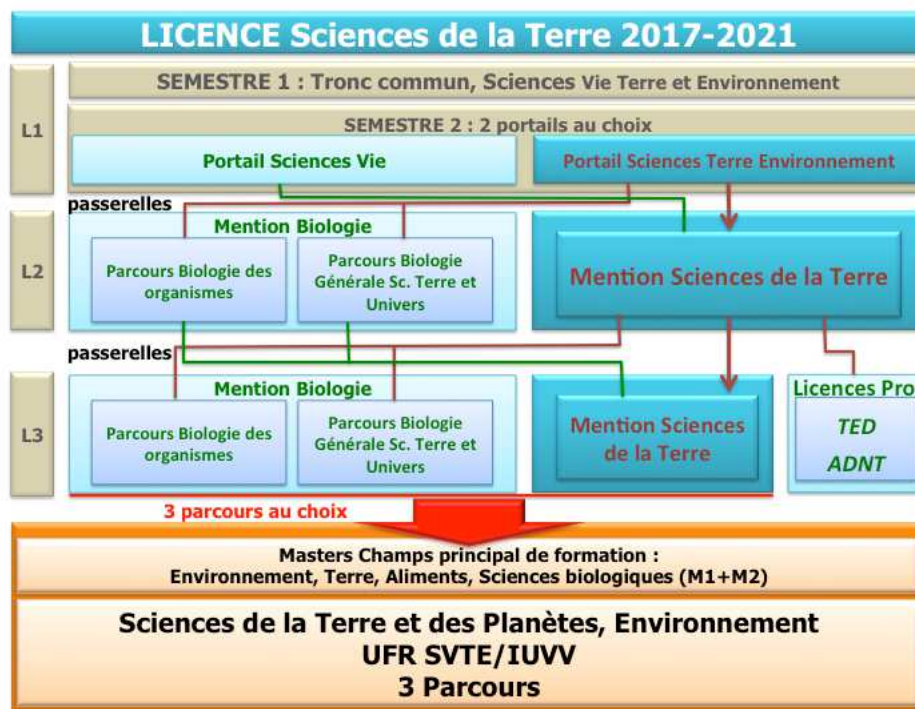
Les étudiants ayant obtenu les 120 ECTS des deux premières années de licence Sciences de la Terre.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général du parcours Sciences de la Terre et des passerelles possibles :



La majorité des étudiants de L3 ST suivent le parcours Sciences de la Terre (cf schéma ci-dessus) comprenant le portail Sciences, Terre, Environnement de L1 SVTE et le parcours unique de la L2 ST. Les **passerelles** possibles sont nombreuses entre la **mention ST** et la **mention Biologie** d'une part, mais aussi entre la **mention ST** et les **Licences Professionnelles** de l'UFR SVTE d'autre part, afin de permettre aux étudiants le désirant de se réorienter au cours de leurs études. Les étudiants peuvent bénéficier de ces passerelles sur simple demande (dossier simplifié) auprès de la scolarité de l'UFR SVTE qui transmet les demandes aux commissions pédagogiques respectives des formations afin que ces dernières s'assurent de la bonne adéquation entre les objectifs de la formation et les projets des étudiants. A l'issue de la L1 SVTE, les étudiants du **portail STE**

peuvent poursuivre leurs études dans les parcours Biologie Générale Sciences de la Terre et de l'Univers (**BGSTU**) et Biologie des Organismes (**BO**) de la L2 mention Biologie. A l'inverse, les étudiants du **portail Sciences Vie** de la L1 SVTE peuvent demander à intégrer la L2 ST. A l'issue de la L2 ST, les étudiants peuvent poursuivre en mention Biologie dans les parcours **BGSTU** et **BO** de la L3 Biologie, mais également intégrer les Licences Professionnelles Traitement des Eaux et des Déchets (**TED**) et Agriculture, durabilité, nouvelles technologies (**ADNT**). A l'inverse, à l'issue de la L2 BGSTU ou L2 BO, les étudiants ont la possibilité d'intégrer la L3 ST sur simple demande auprès de la scolarité de l'UFR SVTE.

La formation est organisée en 5 UE obligatoires au semestre 5 (UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5) et 5 UE obligatoires (UE6, UE7, UE8, UE9, UE10) au semestre 6. L'UE10 comprend deux options possibles laissées au choix de l'étudiant. Ce faible choix d'option est adapté au potentiel "enseignant" de l'équipe pédagogique, au flux d'étudiants et permet de s'assurer de l'ouverture des options chaque année (une option ne peut ouvrir pour un effectif inférieur à 10 étudiants). Une UE supplémentaire, l'UE11 d'option facultative, peut être suivie au cours de l'un ou l'autre semestre sur demande de l'étudiant. Cette possibilité de suivre une option supplémentaire n'est pas automatiquement accordée car soumise à conditions (capacités d'accueil).

Les enseignements sont répartis comme suit :

- des modules **fondamentaux théoriques obligatoires** (UE1, UE2, UE3, UE5, UE6 et UE7) : 328 heures «clés» pour renforcer les connaissances de base et acquérir les compétences essentielles en géosciences ;

- un module **fondamental d'option** (UE10): 52 heures de pré-spécialisation préparant au contexte universitaire régional (masters en Géosciences) et en relation avec les thématiques phares développées au sein de laboratoires de l'université. Ce choix intervient en fin de semestre 5 permettant ainsi aux étudiants une meilleure réflexion. Quel qu'il soit, ce choix doit être vu par l'étudiant comme une « découverte » scientifique et n'a pas d'incidence sur la poursuite d'étude en spécialité de master ;

- des modules de **terrain** obligatoires (UE4 et UE8) auxquels s'ajoutent des journées de terrain thématiques (UE2 et UE6) pour un total de 119 heures de formation à la géologie de terrain. Le premier module (UE4) a lieu peu après la rentrée universitaire et correspond à une remise à niveau pluridisciplinaire présentant les méthodes et techniques de bases appliquées au terrain en géosciences. Le second module (UE8) a lieu en fin d'année et propose un approfondissement des méthodes d'étude de terrain orienté vers la sédimentologie ;

- un module de **sensibilisation au monde du travail** (UE9) comprenant une **mise en situation professionnelle** et un travail de **communication scientifique** : 54 heures permettant une ouverture vers le monde professionnel grâce au travail des techniques de communication scientifique écrites (rapport) et orales (exposé), la pratique de l'anglais scientifique, et l'intervention de professionnels de l'industrie, des secteurs de l'environnement et de la géologie sédimentaire présentant leurs parcours universitaires et professionnels et la visite de sites. Enfin, la réalisation d'un **travail de recherche personnel (mémoire)** consistant en un stage bibliographique a pour objectif d'analyser et de synthétiser une série de documents, rédigés en anglais, relatifs à une question scientifique posée par un tuteur et en relation avec le projet professionnel de l'étudiant. Ce travail fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance évaluée par un jury ; il est également rédigé et soutenu en anglais. Ce travail personnel peut être suivi par un stage court en laboratoire, stage optionnel facultatif à l'initiative de l'étudiant et réalisé avec l'accord du tuteur enseignant et soumis à conditions (capacités d'accueil limitées) ;

- un module d'options facultatives (UE11) permettant aux étudiants le désirant de compléter leur formation par un stage en laboratoire, l'apprentissage d'une seconde langue vivante ou un module de pré-professionnalisation dédié aux métiers de l'enseignement.

Les crédits ECTS sont répartis selon le principe général suivant : 1 ECTS est donné pour environ 25h de « travail étudiant », ce dernier comprenant à la fois le temps de travail en présence de l'enseignant ainsi que le travail personnel produit en dehors des cours.

■ Répartition des enseignements et contrôles des connaissances

SEMESTRE 5

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Terre Interne	Magmatisme et métamorphisme	14	8	8	30	3,5	CT écrit CC écrit	CT écrit	2	1,5	3,5
	Modèles physiques de la Terre	8	12	0	20	2,5	CT écrit CC écrit	CT écrit	1,5	1	2,5
TOTAL UE		22	20	8	50	6			3,5	2,5	6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Géologie sédimentaire	Sédimentologie	14	6	6	26	4	CT écrit CC écrit	CT écrit	1,5	2,5	4
	Techniques de terrain 1	0	0	14	14						
	Outils d'analyse	4	4	8	16	2	CT écrit CC écrit	CT écrit	1	1	2
TOTAL UE		18	10	28	56	6			2,5	3,5	6

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Géologie de surface et géochimie	Géologie de surface	10	6	0	16	2	CT écrit CC écrit	CT écrit	1	1	2
	Sciences du sol	6	0	8	14	2	CT écrit CC écrit	CT écrit	1	1	2
	Géochimie	10	10	0	20	2	CT écrit CC écrit	CT écrit	1	1	2
TOTAL UE		26	16	8	50	6			3	3	6

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes de terrain	Ecole de terrain 1	0	0	40	40	6	CT oral CC écrit	CT oral	2	4	6
	Cartographie	0	0	10	10						
TOTAL UE		0	0	50	50	6			2	4	6

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Analyses des données	Méthodes mathématiques	8	6	6	20	2,5	CT écrit CC écrit	CT écrit	1,5	1	2,5
	Statistiques appliquées	12	6	12	30	3,5	CT écrit CC écrit	CT écrit	2,5	1	3,5
TOTAL UE		20	12	18	50	6			4	2	6

UE 11	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options facultatives	Stage facultatif ⁽³⁾					0			0	0	0
	LV2 ⁽⁴⁾					0			0	0	0

	Pré-professionnalisation						0			0	0	0
TOTAL UE							0					0

TOTAL S5	86	58	112	256	30				15	15	30
-----------------	-----------	-----------	------------	------------	-----------	--	--	--	-----------	-----------	-----------

SEMESTRE 6

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Paléontologie et Paléoclimats	Paléontologie	11	8	20	39	4	CT écrit CC écrit	CT écrit	1	3	4
	Techniques de terrain 2	0	0	7	7						
	Paléoclimatologie	10	0	0	10	1	CT écrit	CT écrit	1	0	1
	Climatologie	6	4	0	10	1	CT écrit	CT écrit	1	0	1
TOTAL UE		27	12	27	66	6			3	3	6

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Tectonique et cartographie numérique	Tectonique et cartographie	16	6	14	36	4	CT écrit CC écrit	CT écrit	2	2	4
	Outils de cartographie numérique (SIG)	6	0	14	20	2					
TOTAL UE		22	6	28	56	6			3	3	6

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Géodynamique et bassins sédimentaires	Ecole de terrain 2	0	0	39	39	6	CT écrit CC écrit	CT écrit	3	3	6
	Sédimentologie des carbonates	8	0	7	15						
TOTAL UE		8	0	46	54	6			3	3	6

UE 9	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Sensibilisation au Monde du Travail	Communication scientifique	0	10	0	10	3	CT oral CC écrit	CT oral	1,5	1,5	3
	Mise en situation professionnelle	0	0	14	14						
	Anglais	0	10	20	30	3	CT oral CC écrit	CT oral	1,5	1,5	3
TOTAL UE		0	20	34	54	6			3	3	6

UE 10	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Option ⁽²⁾	Environnement, Eau & Sol	0	24	28	52	6	CT écrit CC écrit	CT écrit	3	3	6
	Stratigraphie & Paléontologie	0	24	28	52	6					
TOTAL UE		0	24	28	52	6			3	3	6

(2) un enseignement obligatoire à choisir parmi les deux proposés

UE 11	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
-------	------------	----	----	----	-------	------	---------------------------------------	---------------------------------------	-------------	-------------	---------------

Options facultatives	Stage facultatif ⁽³⁾					0			0	0	0
	LV2 ⁽⁴⁾					0			0	0	0
	Pré-professionnalisation					0			0	0	0
TOTAL UE						0					0

TOTAL S6	57	62	163	282	30				15	15	30
-----------------	-----------	-----------	------------	------------	-----------	--	--	--	-----------	-----------	-----------

(3) Ce stage facultatif, s'il est envisagé par l'étudiant, devra se dérouler dans une structure différente de celle prévue dans les cursus normaux (aux cours de la même année universitaire) ou, s'il se déroule dans la même structure, porter sur un sujet différent. Il est cumulable avec une éventuelle extension de la durée initiale prévue pour le stage du cursus. Il donnera alors lieu obligatoirement à une convention de stage différente, à une restitution supplémentaire, mais qui ne sera ni notée, ni valorisée dans le calcul du diplôme. Le responsable de filière et/ou le directeur de l'UFR se réserve le droit de refuser le stage facultatif sollicité.

(4) Il appartient aux étudiants qui choisissent de suivre un enseignement supplémentaire de langues de se renseigner auprès du Centre de Langues de l'université de Bourgogne. Aucune note de LV2 ne sera intégrée au calcul des résultats de la licence, ni n'apparaîtra sur le relevé de notes. Le jury se réserve le droit de valoriser ou non la note obtenue en LV2 par des points de jury laissés à son appréciation.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université :

[http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/Referentiel commun des etudes 2018 -2019.pdf](http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/Referentiel_commun_des_etudes_2018_-2019.pdf)

● Sessions d'examen

Une session d'examen par semestre est prévue (en janvier pour le S5 et mai-juin pour le S6). Une seule deuxième session est programmée fin juin, 15 jours après la proclamation des résultats de la 1^{ère} session. Le jury délibère à la fin de chaque session : il est désigné selon les règles en vigueur dans l'établissement sur proposition du responsable de la formation et inclut tout ou partie des responsables des UE de la formation.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement évaluée est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

ABSENCE AUX EXAMENS :

Les absences lors des examens ont les conséquences suivantes :

- Absence justifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance.

L'équipe pédagogique s'efforcera de proposer une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée à une évaluation de contrôle continu.

- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance (impossibilité de valider l'année de formation)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2).

Précisions :

En cas de redoublement ou d'étalement des enseignements sur plusieurs années, la conservation des notes de CC $\geq 12/20$ dans les matières, UE, semestres non validés est automatique.

Les étudiants ont la possibilité de renoncer à cette conservation, par écrit, dans le mois qui suit la rentrée de la filière. Au-delà, aucune demande ne sera recevable.

En cas de renonciation dûment reçue, seule la nouvelle note sera conservée (écrasement). Il ne sera pas possible de retenir la meilleure des deux notes. En cas d'absence, justifiée ou injustifiée, seule la conséquence de cette absence sera conservée, il ne sera pas fait appel à la note obtenue précédemment.

Les absences justifiées (ABJ) et injustifiées (ABI) entraînent une défaillance aux épreuves de CC et de CT. Dans le cas des ABI sur CC, l'étudiant n'a pas de rattrapage possible. Dans le cas des ABJ, l'équipe pédagogique s'efforcera de proposer une solution de rattrapage ou de compensation à une évaluation de CC. Dans le cas des ABI et des ABJ sur CT, l'étudiant passe en session 2. S'il est ABI ou ABJ en session 2, l'étudiant ne peut plus valider son année.

La Licence mention Sciences de la Terre est attribuée au candidat ayant obtenu 180 ECTS.

L'anonymat des copies de CT est assuré (pas pour les épreuves de contrôle continu).